

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

ARAB TUNISIAN LEASE

Siège social : Ennour Building, Centre Urbain Nord, 2082 Mahrajène –Tunis-

Arab Tunisian Lease publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2012**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, M Chiheb GHANMI et M Mohamed Neji HERGLI.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 012	2 011 (*)
A C T I F			
Liquidités et équivalents de liquidités	6	7 282 788	17 004 567
Placements à court terme		-	-
Créances issues d'opérations de leasing	7	362 448 911	334 143 566
Placements à long terme	8	18 635 943	17 657 364
Valeurs immobilisées			
<i>a- Immobilisations incorporelles</i>	9	74 277	69 826
<i>b- Immobilisations corporelles</i>	10	4 054 349	4 493 465
Autres actifs	11	8 659 129	11 044 172
		401 155 398	384 412 961
P A S S I F			
Concours bancaires et dettes rattachées	12	1 761 852	-
Emprunts et dettes rattachées	13	297 201 958	309 478 917
Dettes envers la clientèle	14	3 620 376	3 045 078
Fournisseurs et comptes rattachés	15	27 195 744	20 075 742
Autres passifs	16	3 177 667	2 823 185
		332 957 597	335 422 922
C A P I T A U X P R O P R E S			
Capital		25 000 000	17 000 000
Réserves		38 397 106	28 397 106
Résultats reportés		192 934	131 215
Résultat de l'exercice		4 607 761	3 461 719
		68 197 800	48 990 040
		401 155 398	384 412 961

(*) Données retraitées à des fins comparatives. (Cf. note 5)

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
AU 31 DECEMBRE 2012**

(Montants exprimés en dinars)

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
1. PASSIFS EVENTUELS	-	-
<i>Total en DT</i>	-	-
2. ENGAGEMENTS DONNES		
- Accords de financement prêt à mettre en force	20 258 255	29 304 972
- Autres Engagements donnés	-	-
- Traités de garanties sur crédit CITIBANK	20 000 000	20 000 000
<i>Total en DT</i>	40 258 255	49 304 972
3. ENGAGEMENTS RECUS		
- Hypothèques reçues	9 610 580	7 372 231
- Dépôts affectés	-	-
- Intérêts à échoir sur crédits leasing	57 618 532	50 619 529
<i>Total en DT</i>	67 229 112	57 991 759
4. ENGAGEMENTS RECIPROQUES		
- Crédits consentis non encore versés	4 519 050	12 449 260
- Opérations de portage	217 244	502 544
<i>Total en DT</i>	4 736 294	12 951 804

ETAT DE RESULTAT
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 012	2 011 (*)
Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing		33 158 360	31 359 600
Autres produits sur opérations de leasing		968 848	1 142 015
<i>Total des produits de leasing</i>	18	34 127 209	32 501 614
Charges financières nettes	19	(16 564 648)	(16 585 922)
Produits des placements	20	361 977	346 102
<i>PRODUIT NET DE LEASING</i>		17 924 538	16 261 794
Autres produits d'exploitation	21	293 987	276 124
Charges de personnel	22	(3 812 506)	(3 098 447)
Autres charges d'exploitation	23	(2 331 545)	(2 115 596)
Dotations aux amortissements et aux résorptions	24	(545 587)	(493 359)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS</i>		11 528 887	10 830 517
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	25	(4 300 513)	(6 268 802)
Dotations aux provisions pour dépréciation des titres	26	(419 874)	(305 302)
<i>RESULTAT D'EXPLOITATION</i>		6 808 499	4 256 413
Autres gains ordinaires		150 691	527 670
Autres pertes ordinaires		(282 579)	(17 746)
<i>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT</i>		6 676 611	4 766 337
Impôt sur les bénéfices	27	(2 068 850)	(1 304 618)
<i>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</i>		4 607 761	3 461 719
Résultat de base par action	17	0,239	0,182

(*) Données retraitées à des fins comparatives. (Cf. note 5)

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements clients de leasing		225 048 982	206 395 311
Décaissements fournisseurs de leasing		(208 353 570)	(181 602 040)
Encaissements autres que leasing		259 118	335 734
Décaissements autres que leasing		(5 262 608)	(4 753 021)
Décaissements personnel		(2 168 108)	(1 838 178)
Intérêts payés		(15 158 349)	(17 492 456)
Intérêts perçus		480 789	540 707
Impôts et taxes payés à l'Etat		(5 317 106)	(6 816 065)
<i>Flux de trésorerie affectés à l'exploitation</i>		(10 470 851)	(5 230 009)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations propres		(80 181)	(235 324)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations propres		18 000	25 800
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières		(2 000 000)	(4 025 000)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		300 000	849 617
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</i>		(1 762 181)	(3 384 908)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions		18 000 000	-
Dividendes et autres distributions		(3 613 992)	(3 613 992)
Encaissements provenant des emprunts		211 190 000	202 810 000
Remboursement des emprunts		(224 826 607)	(188 433 460)
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>		749 401	10 762 549
Variation de trésorerie		(11 483 631)	2 147 632
Trésorerie en début de période		17 004 567	14 856 935
Trésorerie à la clôture de la période	28	5 520 937	17 004 567

Notes aux états financiers :

Note 1. Présentation de la société et de son régime fiscal :

(a) Présentation de la société

L'Arab Tunisian Lease (ATL) est un établissement de crédit créé sous forme de société anonyme de droit tunisien le 04 décembre 1993.

Elle a été autorisée à exercer son activité, en qualité d'établissement financier de leasing le 18 janvier 1993.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant notamment sur les biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, commercial, agricole, de pêche, de service ou autres.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que par la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

L'ATL a été introduite au premier marché de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT), le 19 décembre 1997, par voie de mise en vente à un prix minimal. La diffusion des titres dans le public a porté sur 20% du capital social.

Son siège social, est sis à Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène.

Le capital social fixé initialement à 10.000.000 DT a été porté à 17.000.000 DT suite à la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 21 mai 2008 puis à 25.000.000 DT par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012. Le capital est divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale à 1 DT chacune.

La structure du capital se présente, au 31 décembre 2012, comme suit :

	Nombre d'actions et de droits de vote	Participation en DT	% du capital et des droits de vote
ARAB TUNISIAN BANK "ATB"	8 154 021	8 154 021	32,62%
ENNAKL	2 666 921	2 666 921	10,67%
BANQUE NATIONALE AGRICOLE "BNA"	2 500 000	2 500 000	10,00%
DRISS MOHAMED SADOK	987 500	987 500	3,95%
SEFINA SICAF	937 500	937 500	3,75%
PIRECO	750 000	750 000	3,00%
FOUNDERS CAPITAL PARTNERS	500 000	500 000	2,00%
MEZNI JALILA	303 187	303 187	1,21%
EL MATERI TAHAR	289 457	289 457	1,16%
JAIEZ MOUNIR	270 334	270 334	1,08%
BEN AMMAR CHEDLI	255 538	255 538	1,02%
CURAT	248 415	248 415	0,99%
AUTRES ACTIONNAIRES	7 137 127	7 137 127	28,55%
Total Général	25 000 000	25 000 000	100,00%

(b) Régime fiscal de la société

(b-1)- Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

(b-2)- Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, l'ATL est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

L'assiette de la TVA comprend :

- Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007.
- Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2008.

(b-3)-Autres impôts et taxes :

L'ATL est, essentiellement, soumise aux autres taxes suivantes :

- La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L), conformément aux dispositions de l'article 35 du code de la fiscalité locale. Pour les contrats de leasing conclus avant le 1er janvier 2008, la taxe est assise sur les redevances de crédit bail TVA incluse. Pour ceux conclus après ladite date, la taxe est assise uniquement sur les marges financières TVA incluse. L'article 50 de la loi n° 2012-01 du 16 mai 2012 portant loi de finances complémentaire pour l'année 2012 a supprimé le plafond de 100.000 DT prévu par l'article 38 III du code de la fiscalité locale et ce à partir du 1er janvier de la même année.
- La taxe de formation professionnelle perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.
- La Contribution au FO.PRO.LOS perçue sur la base d'une déclaration mensuelle et calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel d'élaboration des états financiers

(a) Déclaration de conformité

Les états financiers de l'ATL, arrêtés au 31 décembre 2012, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus en matière de continuité de l'exploitation qui prévoient que la société sera en mesure de réaliser ses éléments d'actif et de s'acquitter de ses obligations dans le cours normal des affaires.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le Système Comptable des Entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996 ;
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes et notamment par la circulaire n° 2012-09 du 29 juin 2012, ainsi que les circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

L'ATL applique, en outre, et en l'absence de dispositions spécifiques prévues par le Système Comptable des Entreprises, certaines dispositions contenues dans les normes internationales d'informations financières (IFRS). Il s'agit des normes suivantes :

- IAS 19 – *Avantages au personnel*.
- IAS 21 – *Effets des variations des cours des monnaies étrangères*.
- IAS 33 – *Résultat par action*.
- IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*.

L'ATL considère que les dispositions contenues dans ces normes et traitant des avantages au personnel, des relations de couverture contre le risque de change ainsi que du calcul du résultat de base et du résultat dilué par action, n'ayant pas de similaire en Tunisie, ne sont pas incompatibles avec le référentiel comptable appliqué et peuvent donc être utilisées à titre d'orientation.

Pour présenter ses états financiers de synthèse, l'ATL ne recourt pas aux modèles annexés à la norme générale NCT 01.

En effet, et en raison des limites reconnues aux modèles standards et leur incapacité à répondre aux spécificités de l'activité des établissements financiers de leasing, l'ATL a adopté, depuis l'exercice clos le 31 décembre 2009, des modèles qui s'inscrivent en harmonie avec les prescriptions de la norme comptable NCT 21 relative à la présentation des états financiers des établissements bancaires, à savoir :

- Le classement des actifs et des passifs par référence à leur nature en privilégiant un ordre décroissant de leur liquidité et de leur exigibilité plutôt que par référence à la distinction des éléments courants de ceux non courants.
- La présentation des postes d'actifs pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) seront fournies au niveau des notes aux états financiers.
- La présentation des engagements hors bilan dans une composante de synthèse faisant partie intégrante des états financiers.

Les principes comptables utilisés pour l'élaboration des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 sont identiques à ceux appliqués par la société pour l'élaboration de ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 à l'exception des reclassements de certains postes de bilan et de l'état de résultat détaillés dans la note 5 ci-après.

(b) Utilisation d'hypothèses et estimations

Le processus d'établissement des états financiers annuels en conformité avec le référentiel comptable appliqué, nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers, qu'il s'agisse de la valorisation de certains actifs et passifs ou de certains produits et charges.

Ces estimations, construites selon l'hypothèse de la continuité de l'exploitation, sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Elles peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

Lorsqu'une estimation est révisée, elle ne constitue pas une correction d'erreur. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes subséquentes éventuellement affectées par le changement.

Dans le cadre de la préparation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, l'utilisation d'hypothèses et d'estimations a porté principalement, comme lors de l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur les éléments suivants :

- Dépréciation des créances issues des opérations de leasing : La Direction procède à la fin de chaque année à un test de dépréciation, à base individuelle et à base collective, des créances issues des opérations de leasing conformément à la démarche décrite au niveau de la note 3 (c-2).
- Dépréciation des placements à long terme : les provisions pour dépréciation des placements à long terme sont réexaminées par la Direction à l'issue de chaque arrêté annuel.

(c) Utilisation du jugement

Outre l'utilisation d'estimations, la direction de l'ATL a fait usage de jugements pour définir le traitement comptable adéquat de certaines transactions notamment lorsque le Système Comptable des Entreprises en vigueur ne traite pas de manière précise des problématiques comptables concernées.

Cela a été le cas, en particulier, pour la comptabilisation relations de couverture contre le risque de change [Cf. note 3 (c-7)], pour la comptabilisation des avantages au personnel [Cf. note 3 (c-9)] et pour le calcul du résultat de base par action [Cf. note 3 (c-12)].

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par l'ATL pour l'établissement de ses états financiers annuels peuvent être résumés comme suit :

(a) Bases de mesure

Les états financiers annuels ont été établis en adoptant le concept de capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

(b) Unité monétaire

Les états financiers annuels de l'ATL sont libellés en Dinar Tunisien.

(c) Sommaire des principales méthodes comptables

(c-1)- Créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing conclus par l'ATL portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Conformément à la norme NCT 41 relative aux contrats de location, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement, selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat diminué des produits financiers non acquis.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- a- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- b- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne au commencement du contrat de location, une valeur actuelle cumulée (a) des paiements minimaux au titre de la location, et de (b) la valeur résiduelle non garantie égale à la somme (i) de la juste valeur de l'actif loué et (ii) des coûts directs initiaux du bailleur.

Pour le cas spécifique de l'ATL :

- c- La valeur résiduelle non garantie est nulle ;
- d- Les coûts directs initiaux (frais de dossier, enregistrement) sont supportés par le locataire à la signature du contrat

L'ATL vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net de la société. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

(c-2)- Dépréciation des créances issues d'opérations de leasing :

Des dépréciations sont constituées sur les créances issues d'opérations de leasing dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du concours, que cet événement affecte les flux de trésorerie futurs dans leur quantum ou leur échéancier et que ses conséquences peuvent être estimées de façon fiable. L'analyse de l'existence éventuelle d'une dépréciation est menée d'abord au niveau individuel puis au niveau d'un portefeuille.

Dépréciation, à base individuelle, des créances issues d'opérations de leasing :

Au niveau individuel, constitue notamment une indication objective de perte de valeur toute donnée observable afférente aux événements suivants :

- L'existence d'impayés depuis trois mois au moins ;
- La connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté.
- L'octroi au preneur, pour des raisons économiques ou juridiques liées à des difficultés financières de restructurations qu'il n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances.
- Le transfert à contentieux.

Le test de dépréciation, à base individuelle, repose sur la démarche suivante :

1- Classification, de tous les actifs de l'établissement en vue de distinguer les engagements "non douteux" relevant des classes A et B1 et les engagements "douteux" relevant des classes B2, B3 et B4. (*Article 8 de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991*)

2- Estimation *individualisée* et régulière des provisions pour dépréciation requises sur les engagements douteux pris individuellement, sur la base des taux minimums par classe de risque tels que prévus par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut (encours financier majoré des impayés, des intérêts de retard et des autres facturations par note de débit des frais de déplacement, des frais de rejet,...) déduction faite :

- des produits réservés (marges financières, intérêts de retard et autres produits),
- de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing adossés aux actifs incertains (classe B2) et préoccupants (classe B3), et
- de la valeur d'expertise du matériel récupéré ou la valeur de remboursement de l'assurance du matériel volé ou en état d'épave pour tous les concours douteux (classes B2, B3 et B4)

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens loués adossés aux engagements classés en B2 et en B3, sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Les garanties réelles comprenant les cautions bancaires, les actifs financiers affectés, les dépôts de garantie ainsi que les hypothèques inscrites n'ont pas été prises en compte en déduction pour le calcul des provisions sur les relations classées.

En ce qui concerne les créances rééchelonnées en 2011, et en application de la circulaire de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par des retombées des derniers événements, ces créances ont été considérées comme de nouveaux financements et sont classées à ce titre conformément aux critères usuels précités.

Les produits et intérêts demeurés impayés à la date de rééchelonnement ont été réservés conformément aux dispositions de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012, et ce, indépendamment de la classification de la créance rééchelonnée.

Dépréciation, à base collective, des créances issues d'opérations de leasing :

Les contreparties non dépréciées individuellement et relevant des classes A et B1, font l'objet, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, d'une analyse du risque par portefeuilles homogènes combinant les couples (secteur d'activité – nature du bien donné en leasing) et ce conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la circulaire de la BCT n° 2012-02 du 11 janvier 2012 et de l'article 10 bis de la circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 tel qu'ajouté par l'article 4 de la circulaire de la BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012.

Cette analyse s'appuie sur des données historiques, ajustées si nécessaire pour tenir compte des circonstances prévalant à la date de l'arrêt.

Cette analyse permet, en outre, d'identifier les groupes de contreparties qui, compte tenu d'événements survenus depuis la mise en place des concours, ont atteint collectivement une probabilité de défaut à maturité qui fournit une indication objective de perte de valeur sur l'ensemble du portefeuille, sans que cette perte de valeur puisse être à ce stade allouée individuellement aux différentes contreparties composant le portefeuille. Cette analyse fournit également une estimation des pertes afférentes aux portefeuilles concernés en tenant compte de l'évolution du cycle économique sur la période analysée.

Les modifications de valeur de la dépréciation de portefeuille figurent dans l'état de résultat, dans la rubrique " Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées" en tant que composante du coût du risque encouru par la société ATL.

Au bilan, les provisions collectives requises sur les créances issues des opérations de leasing sont déduites des actifs correspondants.

L'exercice du jugement expérimenté de la Direction peut conduire la société à constater des provisions collectives additionnelles au titre d'un secteur économique ou d'une zone géographique affectés par des événements économiques exceptionnels ; tel peut être le cas lorsque les conséquences de ces événements n'ont pu être mesurées avec la précision nécessaire pour ajuster les paramètres servant à déterminer la provision collective sur les portefeuilles homogènes non spécifiquement dépréciés.

(c-3)- Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Le revenu net de l'opération de leasing pour l'ATL correspond au montant d'intérêts des créances et figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les loyers perçus sont répartis sur la durée du contrat de location-financement en les imputant en amortissement du capital et en intérêts (marge financière) de façon à ce que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel. Le taux d'intérêt utilisé est le taux d'intérêt implicite du contrat.

Les préloyers sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force. Ils correspondent, aussi, aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts de retard sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les marges financières et intérêts de retard courus et demeurant impayés à la date de clôture et relatives aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

Les autres marges financières sont portées au résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus-values de remplacement sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

(c-4)- Placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme et les placements à long terme.

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de part leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

Le transfert des placements à court terme en placements à long terme s'effectue individuellement au plus faible de la valeur comptable et de la juste valeur, ou à la valeur du marché s'ils étaient antérieurement comptabilisés à cette valeur.

Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ainsi que les fonds à capital risque confiés à des SICAR en gestion pour compte dans le cadre de la stratégie d'optimisation fiscale de la société.

Les placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme, figurent, en outre, parmi les éléments de cette rubrique.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme, autres que les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré direct ou indirect (imputées sur les ressources propres ou sur les fonds à capital risque confiés en gestion pour compte) sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Les participations-financements objet de conventions de portage rémunéré qui, en substance, établissent une relation de créancier-débiteur entre la société et l'entité émettrice, sont évalués, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux dispositions de la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991, en considérant l'antériorité des échéances impayées pour la détermination du taux de provisionnement applicable à l'engagement brut (principal à échoir majoré du principal impayé) réduit à hauteur de la valeur mathématique de la participation.

Revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

(c-5)- Emprunts et les charges y afférentes

Initialement, les emprunts portant intérêts sont comptabilisés, pour la partie débloquée, au passif du bilan sous la rubrique "Emprunts et dettes rattachées" et sont valorisés à leur coût initial. Les coûts de transaction y afférents tels que les commissions de placement et de mise en place versés aux intermédiaires sont, initialement, imputés en charges reportées parmi les autres postes d'actif, et amortis systématiquement sur la durée de l'emprunt, au prorata des intérêts courus.

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés, aux taux faciaux contractuels, parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Ultérieurement, les intérêts courus et non échus calculés aux taux faciaux contractuels figurent au passif du bilan en tant que dettes rattachées parmi les éléments de la même rubrique abritant le principal dû.

(c-6)- Conversion des emprunts libellés en monnaies étrangères

Initialement, les emprunts libellés en monnaies étrangères sont converties en dinars selon le taux de change en vigueur à la date de déblocage.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, ces emprunts sont actualisés sur la base du cours de change de clôture. Les différences de change (pertes ou profits), en découlant, sont imputées en résultat conformément à la norme internationale d'information financière, IAS 21 -*Effets des variations des cours des monnaies étrangères.*

(c-7)- Relations de couverture contre le risque de change

Les lignes de crédit extérieures contractées par l'ATL sont admises à la garantie du "fonds de péréquation des changes" institué par l'article 18 de la loi n° 98-111 du 28 décembre 1998 portant loi de finances pour l'année 1999 et dont la gestion est confiée à la société "Tunis-Ré" en vertu d'une convention conclue avec le ministère des finances.

La garantie au titre de la couverture des pertes résultant de la fluctuation des taux de change des emprunts extérieurs est accordée contre le versement par l'ATL d'une contribution au profit du fonds dont le niveau et les modalités de perception sont décidées par une commission interministérielle conformément aux dispositions de l'article 5 du décret n° 99-1649 du 26 juillet 1999 fixant les modalités de fonctionnement dudit fonds.

La fraction encourue, à la date de reporting, desdites contributions est rapportée au résultat, prorata temporis, et figure parmi les éléments de la rubrique "charges financières nettes".

Au sens de la norme internationale d'information financière, IAS 39 – *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, la garantie du fonds constitue, en substance, un instrument financier dérivé (instrument de couverture) destiné à neutraliser l'impact de la fluctuation du cours de change sur le solde monétaire des emprunts extérieurs et des dettes rattachées (élément couvert).

L'instrument de couverture est initialement comptabilisé à sa juste valeur nulle, en raison de l'absence d'un déboursé à la notification de l'accord de garantie. Ultérieurement, il est réévalué au bilan à sa juste valeur, correspondant au risque de change encouru et estimé à la date de reporting, par le biais du compte de résultat "Gains et pertes nets sur instruments de couverture". Symétriquement, cette réévaluation neutralise l'impact sur le résultat de l'actualisation des éléments couverts pour le risque de change considéré.

(c-8)- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles acquises ou créées sont constituées d'actifs non monétaires identifiables sans substance physique. Les immobilisations corporelles, comprennent les éléments physiques et tangibles durables susceptibles de générer, au profit de la société, des avantages économiques futurs.

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont initialement comptabilisées au coût historique d'acquisition, de production ou d'entrée.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées au coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

L'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles est constaté, à partir de leur date de mise en service selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité présentées dans le tableau ci-dessous (en années et converties en taux d'amortissement).

• Logiciels	3 ans	33,3%
• Constructions	20 ans & 50 ans	5% & 2%
• Matériel de transport	5 ans	20,0%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10,0%
• Matériel informatique	3 ans	33,3%
• Agencements, aménagements et installations	10 ans	10,0%

(c-9)- Avantages bénéficiant au personnel :

Les avantages consentis au personnel (y compris les dirigeants) de l'ATL sont classés en deux catégories :

- Les avantages à court terme tels que les salaires, les congés annuels, les primes, les indemnités et enveloppes ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi constitués notamment par les cotisations aux régimes de retraite de base et de retraite complémentaire ainsi que par les compléments de retraite et l'indemnité de départ à la retraite prévue par l'article 53 de la convention collective sectorielle du personnel des banques et des établissements financiers.

Avantages à court terme

La société comptabilise une charge lorsqu'elle a utilisé les services rendus par les membres du personnel en contrepartie des avantages qui leur ont été consentis.

Avantages postérieurs à l'emploi

Conformément la norme internationale d'information financière IAS 19 – *avantages au personnel*, la société distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Les régimes qualifiés de "*régimes à cotisations définies*" ne sont pas représentatifs d'un engagement pour la société et ne font l'objet d'aucune provision. Le montant des cotisations ou des primes d'assurance appelées pendant l'exercice est constaté en charges.

Seuls les régimes qualifiés de "*régimes à prestations définies*" sont représentatifs d'un engagement à la charge de la société nécessitant évaluation et provisionnement.

Le classement dans l'une ou l'autre de ces catégories s'appuie sur la substance économique du régime pour déterminer si la société est tenue ou pas, par les clauses d'une convention ou par une obligation implicite, d'assurer les prestations promises aux membres du personnel.

Pour le personnel de l'ATL, les avantages postérieurs à l'emploi relèvent, exclusivement, de régimes à cotisations définies. En effet, l'ATL cotise à la Caisse Nationale de Sécurité Sociale (CNSS) au titre des régimes nationaux de retraite de base et complémentaire. En outre, l'ATL, a mis en place, par accord d'entreprise conclu avec une compagnie d'assurance vie, une retraite par capitalisation. A ce titre, les salariés bénéficieront au moment de leur départ en retraite d'un capital ou d'une rente viagère venant s'ajouter aux pensions servies par les régimes nationaux.

Par ailleurs l'ATL a souscrit au profit de son personnel une assurance de départ à la retraite pour couvrir le versement d'une indemnité de départ à la retraite égale à huit fois le dernier salaire mensuel brut.

(c-10)- Frais préliminaires engagés ultérieurement à la création de la société :

Les frais préliminaires engagés par la société ultérieurement à sa création, notamment ceux encourus à l'occasion d'une augmentation de capital sont portés à l'actif du bilan sous l'intitulé "charges reportées", dans la mesure où les conditions suivantes sont remplies :

- Les frais sont nécessaires à l'action de développement envisagée ;
- Les frais sont de nature marginale (autrement dit, ils peuvent être individualisés et se rattachent entièrement et uniquement à l'action de développement envisagée) ;
- il est probable que les activités futures de la société, y compris celles résultant de l'action de développement envisagée, permettront de récupérer les frais engagés.

La résorption des frais d'augmentation de capital, prend effet à compter de l'exercice de leur engagement selon le mode linéaire et sur une durée de trois ans.

(c-11)- Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

(c-12)- Résultat de base par action :

L'objectif du résultat de base par action est de fournir une mesure de la quote-part de chaque porteur d'action ordinaire en circulation dans la performance de l'entité au cours d'une période comptable.

Conformément à la norme internationale d'information financière IAS 33 – *Résultat par action*, le résultat de base par action est égal au résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période correspond au nombre d'actions ordinaires en circulation en début de période diminué des actions propres, ajusté des actions ordinaires remboursées ou émises au cours de la période en pondérant par un facteur temps.

Le facteur de pondération est égal au nombre de jours où les actions sont en circulation par rapport au nombre total de jours de la période, une approximation de la moyenne pondérée étant toutefois autorisée.

Les actions ordinaires sont prises en compte dans le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à compter de la date à laquelle la contrepartie est recouvrable (généralement la date d'émission, en tenant compte des modalités de leur émission et de la substance de tout contrat associé à l'émission).

Lorsque des actions gratuites sont émises, le nombre d'actions ordinaires en circulation augmente sans augmentation des ressources. En conséquence, le nombre d'actions ordinaires en circulation avant l'événement est ajusté au prorata de la modification du nombre d'actions ordinaires en circulation comme si l'événement s'était produit à l'ouverture de la première période présentée.

Note 4. Faits marquants de l'exercice :

L'exercice clos le 31 décembre 2012, a été marqué par les faits suivants :

4-1. L'augmentation des mises en force de 23,7% et ce en passant de 167,3 MDT à 207 MDT.

4-2. L'augmentation du produit net de leasing de 10,22% en passant de 16.261.794 DT en 2011 à 17.924.538 DT en 2012 et ce par l'effet conjugué de l'évolution des produits de leasing de 5% et la baisse des charges financières nettes de 0,13%.

4-3. Le dénouement de l'opération de vérification fiscale approfondie subie par l'ATL en 2010 et couvrant les exercices 2006 à 2009, qui a donné lieu à une reprise de la provision pour risque fiscal constituée, à cet effet, depuis 2010 et devenue sans objet, à hauteur de 1.078.700 DT.

4-4. La clôture, en date du 26 décembre 2012 de l'opération d'augmentation de capital de la société par l'émission de 2.000.000 actions nouvelles attribuées gratuitement aux anciens actionnaires et de 6.000.000 actions de numéraire de valeur nominale égale à 1 DT émises au prix de 3 DT et libérées totalement à la souscription. Décidée par l'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 juin 2012, cette opération a eu pour effet de porter le capital de l'ATL à 25.000.000 DT divisé en 25.000.000 actions de valeur nominale égale 1 DT chacune.

4-5. L'augmentation du bénéfice net de 33,11% en passant de 3.461.719 DT en 2011 à 4.607.761 DT en 2012.

Note 5. Reclassements au niveau de certains postes des états financiers

5-1. Par rapport au 31 décembre 2011, le bilan au 31 décembre 2012 traduit un changement de méthodes de présentation des actifs qui figurent, désormais, pour leur valeur nette comptable. Les informations relatives aux valeurs brutes ainsi qu'aux comptes correcteurs qui leurs sont rattachées (amortissements cumulés, provisions pour dépréciation et produits réservés) sont fournies au niveau des notes aux états financiers.

En conséquence, le bilan publié au 31 décembre 2011 a été retraité, en pro-forma, pour les besoins de comparaison.

5-2. Antérieurement à l'exercice clos le 31 décembre 2012, les acomptes provisionnels payés, les retenues à la source opérées par les tiers et les excédents d'impôt reportés figuraient parmi les autres actifs tandis que l'impôt sur les sociétés dû figurait parmi les autres passifs.

En raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant la compensation des actifs et des passifs d'impôt exigibles, qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS, le solde net est présenté, à partir de l'exercice clos le 31 décembre 2012, selon le cas, soit parmi les autres actifs soit parmi les autres passifs.

A des fins comparatives, le bilan publié au 31 décembre 2011 a été retraité, en pro-forma.

5-3. Afin d'améliorer la présentation de la situation financière de la société et des résultats de ses opérations conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie, certains changements de méthodes de présentation ont été opérés pour tenir compte de certains reclassements.

A des fins comparatives, le bilan et l'état de résultat publiés au 31 décembre 2011 ont été retraités, en pro-forma.

Les reclassements opérés sont récapitulés dans le tableau suivant :

Libellé	Ancien poste	Nouveau poste	31 décembre 2011
Au niveau du bilan			
Impôt sur les sociétés dû au 31/12/2011	Autres passifs	Autres actifs	(1 304 618)
Produits à recevoir sur fonds gérés	Autres actifs	Placements à long terme	573 338
Comptes d'attente débiteurs au 31/12/2011	Autres passifs	Autres actifs	6 457
Intérêts courus sur portage financement	Autres actifs	Placements à long terme	124 157
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage	Autres actifs	Placements à long terme	(91 344)
Au niveau de l'état de résultat			
Résorptions des frais d'émission des emprunts	Dotations aux amortissements des immobilisations propres	Charges financières nettes	376 704
Variation des marges financières réservées	Variation des produits réservés	Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	647 789
Intérêts de retard	Intérêts de retard et autres produits d'exploitation	Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	(549 652)
Variation des intérêts de retard réservés	Variation des intérêts de retard réservés	Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing	6 828
Récupération de frais de dossiers	Revenus de leasing	Autres produits sur opérations de leasing	(280 109)
Récupération de frais de rejet	Revenus de leasing	Autres produits sur opérations de leasing	(186 127)
Produits locatifs des contrats de location simple	Intérêts de retard et autres produits d'exploitation	Autres produits d'exploitation	(114 241)
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	Revenus de leasing	Autres produits sur opérations de leasing	(675 778)
Intérêts sur prêts au personnel	Intérêts de retard et autres produits d'exploitation	Autres produits d'exploitation	(124 012)
Autres produits financiers (escomptes)	Intérêts de retard et autres produits d'exploitation	Charges financières nettes	(11 925)
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	Autres charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	(24 453)
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	Autres charges d'exploitation	Autres produits d'exploitation	(13 418)

Note 6. Liquidités et équivalents de liquidités :

Le solde de cette rubrique s'élève à 7.282.788 DT au 31 décembre 2012 contre 17.004.567 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Banques	7 266 321	16 989 600
Caisses	16 467	14 967
Total	7 282 788	17 004 567

Note 7. Créances issues d'opérations de leasing :

Au 31 décembre 2012, les créances issues d'opérations de leasing présentent un solde net de 362.448.911 DT contre un solde net de 334.143.566 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
<i>Créances sur contrats mis en force</i>	383 457 542	341 121 968
+ Encours financiers	7.1 360 846 747	324 833 301
+ Impayés	21 661 734	16 298 335
+ Créances- assurance matériel en leasing	127 040	149 287
+ Créances- factures à établir	676 181	150 165
+ Valeurs à l'encaissement	1 871 561	1 261 894
- Intérêts échus différés	(1 725 721)	(1 571 014)
<i>Créances sur contrats en instance de mise en force</i>	4 519 050	12 449 260
Total brut des créances leasing	387 976 593	353 571 228
<i>A déduire couverture</i>		
Provisions individuelles sur les actifs des classes B2, B3 et B4	(20 097 190)	(15 034 473)
Provisions collectives sur les actifs des classes A et B1	(3 080 521)	(2 827 764)
Produits réservés	(2 349 971)	(1 565 425)
Total net des créances leasing	7.2 362 448 911	334 143 566

7.1. Encours financiers :

Les encours financiers sur contrats de leasing totalisent au 31 décembre 2012 la somme de 360.846.747 DT contre 324.833.301 DT au 31 décembre 2011.

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers annuels au 31 décembre 2012

Par rapport au 31 décembre 2011, les encours financiers ont enregistré un accroissement net de 36.013.447 DT expliqué comme suit :

	Financement	Capital amorti	Encours financier
Soldes au 31 décembre 2011	787 359 316	462 526 016	324 833 301
Capital amorti des anciens contrats	-	107 255 625	(107 255 625)
Ajouts de la période	209 066 865	41 864 195	167 202 670
Investissements (Nouveaux contrats)	200 389 694	40 229 464	160 160 230
Relocations	8 677 171	1 634 731	7 042 440
Retraits de la période	(75 286 017)	(51 352 419)	(23 933 598)
Cessions à la valeur résiduelle	(32 759 816)	(30 775 967)	(1 983 849)
Cessions anticipées	(20 382 679)	(12 388 112)	(7 994 567)
Cessions anticipées nouveaux contrats	(341 388)	(42 187)	(299 201)
Transferts (cessions)	(7 213 206)	(3 396 967)	(3 816 239)
Radiations	-	-	-
Relocations	(14 588 928)	(4 749 186)	(9 839 742)
Soldes au 31 décembre 2012	921 140 164	560 293 417	360 846 747

L'analyse des encours financiers par maturité se présente comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
+ Paiements minimaux sur contrats actifs	413 737 835	371 317 331
à recevoir dans moins d'1 an	154 606 845	144 186 735
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	246 248 678	220 092 964
à recevoir dans plus de 5 ans	12 882 312	7 037 632
- Produits financiers non acquis	(57 618 532)	(50 619 528)
= Investissement net dans les contrats actifs (1)	356 119 303	320 697 803
à recevoir dans moins d'1 an	127 673 022	118 895 642
à recevoir dans plus d'1 an et moins de 5 ans	217 022 763	195 436 167
à recevoir dans plus de 5 ans	11 423 518	6 365 994
Valeurs résiduelles (2)	410 204	541 726
Contrats suspendus ordinaires (3)	-	-
Contrats suspendus en contentieux (4)	4 317 240	3 593 772
Total général (1)+(2)+(3)+(4)	360 846 747	324 833 301

7.2. Analyse et classification des créances sur la clientèle :

	ANALYSE PAR CLASSE				TOTAL	Dont leasing immobilier
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants		
Encours financiers	277 606 360	66 288 728	4 039 117	2 132 635	360 846 747	19 257 630
Inpayés	1 530 068	4 988 226	940 501	1 403 492	21 661 734	562 421
Créances- assurance matériel en leasing	120 039	1 355	856	-	127 040	-
Créances- factures à établir	658 016	15 790	-	1 149	676 181	124 033
Valeurs à l'encaissement	951 504	629 031	210 750	62 868	1 871 561	48 016
Intérêts échus différés	(1 331 192)	(322 769)	(21 750)	(8 641)	(1 725 721)	(81 386)
Contrats en instance de mise en force	4 196 370	322 681	-	-	4 519 050	-
CREANCES LEASING	283 731 165	71 923 042	5 169 474	3 591 503	387 976 593	19 910 714
Avances reçues (*)	(3 411 695)	(45 915)	-	-	(3 620 376)	(342 465)
ENCOURS GLOBAL	280 319 470	71 877 127	5 169 474	3 591 503	384 356 217	19 568 249
ENGAGEMENTS HORS BILAN	16 698 485	3 559 770	-	-	20 258 255	162 500
TOTAL ENGAGEMENTS	297 017 955	75 436 897	5 169 474	3 591 503	404 614 472	19 730 749
Produits réservés	-	-	(134 224)	(259 530)	(2 349 971)	(133 240)
Provisions à base individuelle	-	-	(63 134)	(712 744)	(20 097 190)	(686 958)
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN B2, B3 ET B4	-	-	(197 358)	(972 274)	(22 447 161)	(820 197)
Provisions à base collective	(2 474 296)	(606 225)	-	-	(3 080 521)	-
COUVERTURE DES ACTIFS CLASSES EN A ET B1	(2 474 296)	(606 225)	-	-	(3 080 521)	-
ENGAGEMENTS NETS	294 543 659	74 830 672	4 972 115	2 619 229	379 086 790	-
Ratio des actifs bilantiels non performants (B2, B3 et B4)			1,34%	0,93%		6,09%
				8,37%		
Ratio de couverture des actifs non performants par les provisions et agios réservés			3,82%	27,07%		90,93%
				69,80%		

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

Note 8. Placements à long terme :

Le portefeuille d'investissement et des créances rattachées de la société s'élève au 31 décembre 2012 à 18.635.943 DT contre 17.657.364 DT au 31 décembre 2011. Cette rubrique se détaille comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
<i>Portefeuille investissement (1)</i>	8.1	19 970 250	18 270 250
Participations directes		4 309 811	4 309 811
Participations en portage		217 244	467 244
Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte		15 443 195	13 493 195
<i>Créances rattachées (2)</i>		395 948	697 495
Intérêts courus sur portage financement		91 344	124 157
Produits à recevoir sur fonds à capital risque	8.1	304 604	573 338
Total brut (1) + (2)		20 366 199	18 967 745
<i>A déduire couverture</i>			
Provisions pour dépréciation des participations directes	8.1	(500 133)	(346 508)
Provisions pour dépréciation des participations en portage	8.1	(217 244)	(217 244)
Provisions pour dépréciation des fonds à capital risque	8.1	(921 535)	(655 285)
Provisions pour dépréciation des intérêts courus sur portage		(91 344)	(91 344)
Total net		18 635 943	17 657 364

8.1. Portefeuille investissement :

Le portefeuille investissement net des provisions corrélatives s'élève au 31 décembre 2012 à 18.331.339 DT. Il se détaille comme suit :

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers annuels au 31 décembre 2012

PARTICIPATIONS	Nombre d'actions	valeur nominale	% part.	Montant brut	Provisions	Montant net
PARTICIPATIONS DIRECTES :				4 309 811	(500 133)	3 809 679
- ARAB TUNISIAN INVEST - SICAF	20 000	5	1,73%	166 055	(35 398)	130 657
- SARI	9 900	100	30,00%	1 143 756	(285 493)	858 264
- PHENICIA SEED FUND	-	-	-	500 000	(92 527)	407 473
- SENED SICAR	-	-	-	50 000	(50 000)	-
- UNIFACTOR	340 000	5	11,33%	1 700 000	-	1 700 000
- SICAR INVEST	30 000	10	3,75%	300 000	-	300 000
- SOCIETE L'IMMOBILIERE DE CARTHAGE	4 500	100	6,25%	450 000	(36 715)	413 285
PARTICIPATIONS EN PORTAGE :				217 244	(217 244)	-
- SOCIETE NOUR EL KANTAOUI	1 518	100	-	151 800	(151 800)	-
- SOCIETE DINDY	16 000	10	-	65 444	(65 444)	-
FONDS CONFIES EN GESTION POUR COMPTE : (*)				15 443 195	(921 535)	14 521 660
- FG 1 SICAR INVEST	-	-	-	-	-	-
- FG 2 SICAR INVEST	-	-	-	418 880	-	418 880
- FG 3 SICAR INVEST	-	-	-	2 000 000	-	2 000 000
- FG 1 ATD SICAR	-	-	-	154 315	-	154 315
- FG 2 ATD SICAR	-	-	-	1 420 000	-	1 420 000
- FG 3 ATD SICAR	-	-	-	1 400 000	(210 000)	1 190 000
- FG 4 ATD SICAR	-	-	-	2 500 000	(393 394)	2 106 606
- FG 5 ATD SICAR	-	-	-	4 100 000	(318 141)	3 781 859
- FG 6 ATD SICAR	-	-	-	3 450 000	-	3 450 000
TOTAL EN DT				19 970 250	(1 638 911)	18 331 339

(*) Les emplois et les ressources des fonds à capital risque confiés en gestion pour compte chez SICAR INVEST et ATD SICAR totalisent, au 31 décembre 2012, la somme de 15.747.799 DT et se présentent comme suit :

	SICAR INVEST			ATD SICAR						Total au 31/12/2012
	FG1 2003	FG2 2008	FG3 2012	FG1 2003	FG2 2007	FG3 2008	FG4 2009	FG5 2010	FG6 2011	
<i>Année de libération:</i>										
Emplois sur fonds à capital risque										
Participations en rétrocession	-	262 720	-	154 315	832 770	1 300 000	500 000	3 021 900	460 000	6 531 705
Autres participations ciblées	-	-	-	-	-	-	1 369 050	-	-	1 369 050
Placements	-	53 711	1 999 504	-	639 687	109 911	715 331	1 112 502	3 065 622	7 696 268
Débiteurs divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôts, retenus à la source	(1 858)	-	-	-	-	-	-	-	-	(1 858)
Disponibilités en Banques	37 580	114 200	475	-	74	51	105	110	41	152 635
Total des emplois	35 721	430 631	1 999 979	154 315	1 472 532	1 409 961	2 584 485	4 134 512	3 525 663	15 747 799
Ressources des fonds à capital risque										
Dotations remboursables	-	418 880	2 000 000	154 315	1 420 000	1 400 000	2 500 000	4 100 000	3 450 000	15 443 195 (a)
Excédents antérieurs en instance de virement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	- (b)
Excédent de l'exercice	35 721	11 751	(21)	-	52 532	9 961	84 485	34 512	75 663	304 604 (c)
Créditeurs divers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des ressources	35 721	430 631	1 999 979	154 315	1 472 532	1 409 961	2 584 485	4 134 512	3 525 663	15 747 799

(a) = Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte / (b) + (c) = Produits à recevoir sur fonds à capital risque

L'origine de l'excédent des produits sur les charges réalisé, par fonds, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 se détaille comme suit :

+ Plus-values de rétrocession	35 721	7 389	-	-	36 715	9 629	47 175	-	-	136 629
+ Produits nets des placements	-	4 393	-	-	15 820	335	37 489	34 567	75 732	168 335
+ Dividendes	-	4 393	-	-	9 782	335	36 695	39 131	97 121	187 456
+ Plus-values de cession	-	-	-	-	6 038	-	795	-	-	6 832
- Moins-values de cession	-	-	-	-	-	-	-	(4 564)	(21 389)	(25 953)
- Moins-values latentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- Services bancaires & assimilés	-	(32)	(21)	-	(2)	(2)	(179)	(55)	(69)	(360)
Excédent de l'exercice	35 721	11 751	(21)	-	52 532	9 961	84 485	34 512	75 663	304 604

Note 9. Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles englobent exclusivement le coût d'acquisition des logiciels. Elles totalisent au 31 décembre 2012 une valeur nette comptable de 74.277 DT contre 69.826 DT au 31 décembre 2011. Le tableau des immobilisations incorporelles et des amortissements y afférents se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes		Amortissements		Valeur comptable nette				
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice		Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de l'exercice
Logiciels	33,3%	259 605	52 078	-	311 683	189 779	47 627	-	237 406	74 277
TOTAUX		259 605	52 078	-	311 683	189 779	47 627	-	237 406	74 277

Note 10. Immobilisations corporelles :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 une valeur nette comptable de 4.054.349 DT contre 4.493.465 DT au 31 décembre 2011. Le tableau des immobilisations corporelles et des amortissements y afférents, se présente comme suit :

Désignation	Taux d'amortissement	Valeurs brutes		Amortissements		Valeur comptable nette				
		Début de l'exercice	Acquisitions	Cessions	Fin de l'exercice		Début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Cessions	Fin de l'exercice
Terrains	-	14 250	-	-	14 250	-	-	-	-	14 250
Constructions	2% & 5%	4 209 271	-	-	4 209 271	764 950	92 399	-	857 349	3351 922
Matériel de transport	20,0%	999 616	-	56 450	943 166	501 738	189 389	38 484	652 643	290 523
Equipements de bureau	10,0%	407 545	1 295	-	408 840	324 532	12 815	-	337 347	71 493
Matériel informatique	33,3%	497 539	15 355	-	512 893	330 925	93 807	-	424 732	88 161
Installations générales	10,0%	685 070	1 059	-	686 130	400 682	50 449	-	451 131	234 999
Immobilisations en cours	-	3 000	-	-	3 000	-	-	-	-	3 000
TOTAUX		6 816 292	17 709	56 450	6 777 551	2 322 827	438 859	38 484	2 723 202	4 054 349

Note 11. Autres actifs :

Cette rubrique totalise au 31 décembre 2012 la somme de 8.659.129 DT contre 11.044.172 DT au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Instrument de couverture	3 474 664	4 031 090
Prêts et avances au personnel	876 991	575 195
- Échéances à plus d'un an sur prêts	768 297	462 882
- Échéances à moins d'un an sur prêts	109 123	112 469
- Avances et acomptes	4 426	4 270
- Moins : provisions	(4 854)	(4 426)
Dépôts et cautionnements	37 898	37 898
Charges reportées	832 546	694 565
- Frais d'émission des emprunts	<i>11.1</i> 714 342	694 565
- Frais d'augmentation de capital	<i>11.2</i> 118 204	-
Etat, impôts et taxes (actif) :	1 118 601	3 800 274
- Report d'impôt sur les sociétés	<i>16.1</i> -	766 316
- Report de TVA	1 107 349	3 019 832
- Avance TFP	-	-
- Retenues à la source	47 130	26 046
- Moins : provisions	(35 878)	(11 921)
Autres débiteurs :	2 248 097	1 827 506
- Avances aux fournisseurs	1 468 255	1 827 234
- Fonds de Péréquation des Changes	779 843	-
- Autres débiteurs divers	162 761	131 635
- Moins : provisions	(162 761)	(131 363)
Comptes de régularisation actifs :	70 331	77 645
- Produits à recevoir	46 129	50 617
- Charges constatées d'avance	23 942	20 571
- Compte d'attente à régulariser	260	6 457
Total	8 659 129	11 044 172

11.1. Frais d'émission des emprunts :

Les frais d'émission des emprunts sont répartis au prorata des intérêts courus. Le tableau des mouvements des frais d'émission des emprunts se présente, au 31 décembre 2012, comme suit :

Désignation	Valeurs brutes			Résorptions			Valeurs comptables nettes		
	Début de l'exercice	Additions	Régl.	Fin de l'exercice	Début de l'exercice	Dotations de l'exercice		Régl.	Fin de l'exercice
Frais d'émission des obligations ATL 2006/1	197 000	-	-	197 000	181 864	11 466	-	193 330	3 670
Frais d'émission des obligations ATL 2007/1	181 000	-	-	181 000	171 035	9 965	-	181 000	-
Frais d'émission des obligations ATL 2008/1	176 000	-	-	176 000	154 401	16 327	-	170 728	5 272
Frais d'émission des obligations ATL 2008/2	121 625	-	-	121 625	51 144	15 151	-	66 295	55 330
Frais d'émission des obligations ATL 2009/1	172 603	-	-	172 603	126 292	26 985	-	153 278	19 325
Frais d'émission des obligations ATL 2009/2	127 132	-	-	127 132	58 061	23 178	-	81 240	45 892
Frais d'émission des obligations ATL 2009/3	172 485	-	-	172 485	102 983	32 956	-	135 939	36 545
Frais d'émission des obligations ATL 2010/1	427 826	-	-	427 826	193 083	99 020	-	292 103	135 723
Frais d'émission des obligations ATL 2010/2	203 423	-	-	203 423	45 665	39 101	-	84 765	118 658
Frais d'émission des obligations ATL 2011/1	-	185 457	-	185 457	-	32 734	-	32 734	152 724
Frais d'émission des obligations ATL 2012/1	-	175 503	-	175 503	-	34 299	-	34 299	141 204
TOTAUX	1 779 094	360 960	-	2 140 054	1 084 529	341 182	-	1 425 711	714 342

La dotation aux résorptions des frais d'émission des emprunts s'élève, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, à 341.182 DT et figure parmi les charges financières.

11.2. Frais d'augmentation du capital :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
- Frais engagés (valeur brute)	177 306	-
- Moins : résorptions	(59 102)	-
Valeur nette comptable	118 204	-

Note 12. Concours bancaires et dettes rattachées :

Ce poste totalise au 31 décembre 2012 la somme de 1.761.852 DT contre une somme nulle au 31 décembre 2011 et se détaille comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Banques, découverts	1 761 852	-
Total	1 761 852	-

Note 13. Emprunts et dettes rattachées :

Les emprunts et dettes rattachées ont atteint 297.201.958 DT au 31 décembre 2012 contre 309.478.917 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
+ Valeur de remboursement des emprunts (1)	291 245 027	305 434 577
Emprunts obligataires	207 000 000	203 810 000
Emprunts bancaires	68 443 271	73 500 000
Emprunts extérieurs	15 801 756	23 124 577
Billets de trésorerie	-	5 000 000
+ Intérêts postcomptés courus (2)	5 904 577	3 972 765
Intérêts courus sur emprunts obligataires	5 108 509	3 389 687
Intérêts courus sur emprunts bancaires	706 705	446 748
Intérêts courus sur emprunts extérieurs	89 363	136 331
- Intérêts précomptés non courus (3)	-	(11 957)
Intérêts sur billets de trésorerie	-	(11 957)
+ Contributions à payer au F.P.C (4)	52 354	83 531
Total général (1) + (2) + (3) + (4)	297 201 958	309 478 917

F.P.C : Fonds de Péréquation des Changes

L'analyse des emprunts, par maturité et par nature, se présente, au 31 décembre 2012, comme suit :

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers annuels au 31 décembre 2012

	Au 31 Décembre 2012					Au 31 Décembre 2011		
	≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en principal (1)	Dettes rattachées (2)	Total Général (1)+(2)	Total Général
Dettes représentées par un titre								
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est inférieure à un an à l'émission								
Billets de trésorerie	-	-	-	-	-	-	-	4 988 043
- Dettes représentées par un titre dont l'échéance est supérieure à un an à l'émission								
Emprunts obligataires à taux fixe	-	38 256 800	81 130 600	12 000 000	131 387 400	4 221 905	135 609 305	116 608 789
Emprunts obligataires à taux variable	-	17 743 200	42 869 400	-	60 612 600	512 317	61 124 917	75 220 227
Dettes subordonnées								
- Dettes subordonnées remboursables								
Emprunts obligataires à taux fixe	-	-	11 200 000	2 800 000	14 000 000	354 411	14 354 411	14 353 443
Emprunts obligataires à taux variable	-	-	800 000	200 000	1 000 000	19 876	1 019 876	1 017 229
Autres fonds empruntés								
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers étrangers								
Banque Européenne d'Investissement (BEI)	-	8 988 488	6 813 268	-	15 801 756	141 717	15 943 473	23 344 439
- Emprunts contractés auprès d'établissements financiers tunisiens								
<i>Certificats de leasing</i>								
AL BARAK A BANK	25 000 000	-	-	-	25 000 000	225 936	25 225 936	13 116 819
ZITOUNA BANK	3 000 000	-	-	-	3 000 000	24 500	3 024 500	22 163 292
<i>Crédits directs</i>								
ATB	-	2 000 000	5 000 000	-	7 000 000	202 868	7 202 868	9 000 000
BNA	5 500 000	1 500 000	5 500 000	-	12 500 000	70 725	12 570 725	9 574 670
CITI BANK	20 000 000	-	-	-	20 000 000	173 000	20 173 000	20 091 967
<i>Autres concours</i>								
AL BARAK A BANK	-	232 761	710 511	-	943 272	9 676	952 948	-
Total	53 500 000	68 721 249	154 023 779	15 000 000	291 245 028	5 956 931	297 201 959	309 478 917

Note 14. Dettes envers la clientèle :

Les dettes envers la clientèle ont atteint 3.620.376 DT au 31 décembre 2012 contre 3.045.078 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Avances et acomptes reçus des clients	3 620 376	3 045 078
Dépôt et cautionnement reçus	-	-
Total	3 620 376	3 045 078

Note 15. Fournisseurs et comptes rattachés :

Les dettes envers les fournisseurs totalisent 27.195.744 DT au 31 décembre 2012 contre 20.075.742 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
<i>Fournisseurs de biens (1)</i>	<i>26 485 947</i>	<i>19 333 625</i>
Fournisseurs, factures parvenues	5 167 933	5 752 583
Fournisseurs, factures non parvenues	1 078 389	598 490
Effets à payer	20 239 625	12 982 553
<i>Autres fournisseurs (2)</i>	<i>709 797</i>	<i>742 117</i>
Compagnies d'assurance	438 658	531 425
Fournisseurs d'immobilisations propres	23 561	23 561
Divers fournisseurs	247 578	187 131
Total général (1) + (2)	27 195 744	20 075 742

Note 16. Autres passifs :

Les autres passifs totalisent 3.177.667 DT au 31 décembre 2012 contre 2.823.185 DT au 31 décembre 2011 et se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Provisions pour risques et charges :	88 963	1 171 616
- Provision pour risque fiscal et social	88 963	1 171 616
- Provision pour affaires en contentieux	-	-
Etat impôts et taxes :	1 368 540	338 540
- Impôt sur les sociétés à payer <i>16.1</i>	930 053	-
- Autres impôts et taxes	438 487	338 540
Personnel :	823 424	609 904
- Bonus et primes de bilan à payer	701 680	512 373
- Congés à payer	121 744	97 531
Créditeurs divers	2 194	1 178
- Actionnaires, dividendes à payer	11	11
- Autres créditeurs divers	2 184	1 168
Organismes de sécurité sociale	190 183	147 312
Autres charges à payer	652 170	523 632
Comptes de régularisation passifs :	52 192	31 002
- Produits constatés d'avance	19 873	18 926
- Comptes d'attente à régulariser	32 320	12 075
Total	3 177 667	2 823 185

16.1. Impôt sur les sociétés à payer (ou report d'I.S) :

Ce poste peut être détaillé comme suit:

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
+ Impôt sur les sociétés dû (Cf. note 27)	2 068 850	1 304 618
- Acomptes provisionnels	(1 135 924)	(2 060 793)
- Retenues à la source opérées par les tiers	(2 874)	(10 141)
Dettes (report) d'impôt exigible	930 053	(766 316)

Note 17. Capitaux propres :

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Capital social	25 000 000	17 000 000
Prime d'émission	17 000 000	5 000 000
Réserve légale	(A) 1 700 000	1 700 000
Réserve pour réinvestissements exonérés	18 364 632	16 364 632
Fonds pour risque généraux	200 000	4 200 000
Réserves pour fonds social	(B) 1 132 474	1 132 474
Résultats reportés	192 934	131 215
<i>Capitaux propres avant résultat de l'exercice</i>	<i>63 590 040</i>	<i>45 528 320</i>
Résultat net de l'exercice (1)	4 607 761	3 461 719
Total des capitaux propres avant affectation	(D) 68 197 800	48 990 040
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (2)	19 250 000	19 000 000
Résultat de base par action de valeur nominale de 1 DT (1) / (2)	(C) 0,239	0,182

(A) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat net, majoré ou minoré des résultats reportés des exercices antérieurs, à la réserve légale.

(B) Le fonds social est constitué par une affectation des résultats de l'exercice et est considéré par la société comme une réserve à caractère non distribuable. Ce montant est utilisé pour accorder des prêts au personnel.

(C) Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net de la période attribuable aux actionnaires ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. [Cf. la note 3 (c-12)].

(D) Le tableau de variation des capitaux propres se présente comme suit :

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers annuels au 31 décembre 2012

	Capital social	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve pour R.E (*)	Réserve pour risques généraux	Réserves pour fonds social	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Soldes au 31 décembre 2010	17 000 000	5 000 000	1 651 538	12 339 632	4 200 000	981 919	227 474	7 527 758	48 928 320
Affectation du résultat de l'exercice 2010			48 462	4 025 000		150 555	(96 259)	(4 127 758)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010								(3 400 000)	(3 400 000)
Résultat net de l'exercice 2011								3 461 719	3 461 719
Soldes au 31 décembre 2011	17 000 000	5 000 000	1 700 000	16 364 632	4 200 000	1 132 474	131 215	3 461 719	48 990 040
Réaffectation de réserves en résultats reportés					(2 000 000)		2 000 000		-
Affectation du résultat de l'exercice 2011				2 000 000			(1 938 281)	(61 719)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011								(3 400 000)	(3 400 000)
Augmentation de capital décidée par l'A.G.E du 30 juin 2012	8 000 000	12 000 000			(2 000 000)				18 000 000
Résultat net de l'exercice 2012								4 607 761	4 607 761
Soldes au 31 décembre 2012	25 000 000	17 000 000	1 700 000	18 364 632	200 000	1 132 474	192 934	4 607 761	68 197 800

Note 18. Produits de leasing :

L'analyse des produits de leasing se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
<i>Intérêts et revenus assimilés (1)</i>	33 158 360	31 359 600
Marges financières nettes de leasing (A)	33 075 318	31 423 178
Préloyers (B)	71 165	41 387
Intérêts de retard	796 423	549 652
Variation des produits réservés	(784 546)	(654 617)
<i>Autres produits sur opérations de leasing (2)</i>	968 848	1 142 015
Produits sur cessions anticipées de biens donnés en leasing	496 531	675 778
Récupération de frais de dossiers	284 274	280 109
Récupération de frais de rejet	180 678	186 127
Récupération de frais de télégramme	7 365	-
Total (1)+(2)	34 127 209	32 501 614
- Encours financiers des contrats actifs		
. Au début de la période	333 688 789	318 263 660
. A la fin de la période	361 048 558	333 688 789
. Moyenne (C)	347 368 673	325 976 224
- Produits de la période (D)=(A)+(B)	33 146 483	31 464 565
- Taux moyen (D)/(C)	9,54%	9,65%

Note 19. Charges financières nettes :

Les charges financières nettes se détaillent comparativement comme suit :

		Au 31 Décembre	
		2 012	2 011
<i>Charges financières des emprunts (1)</i>	(A)	16 588 295	16 702 617
Intérêts sur emprunts obligataires		12 248 818	12 121 193
Intérêts sur crédits bancaires		1 694 935	1 133 801
Intérêts sur emprunts extérieurs		662 609	939 612
Contributions au Fonds de Péréquation des Changes		494 737	694 398
Intérêts sur certificats de leasing		987 212	1 275 266
Intérêts sur billets de trésorerie		156 244	126 643
Commissions sur émission d'emprunts		2 558	35 000
Résorptions des frais d'émission des emprunts		341 182	376 704
<i>Autres charges financières nettes (2)</i>		(23 647)	(116 695)
Intérêts sur comptes courants		(3 335)	(106 190)
Autres produits financiers		(20 313)	(10 505)
<i>Relation de couverture (3)</i>		-	-
Gains et pertes nets de change sur actualisation des emprunts extérieurs		(556 427)	(1 088 333)
Gains et pertes nets sur instruments de couverture		556 427	1 088 333
Total (1)+(2)+(3)		16 564 648	16 585 922
- Encours des emprunts			
. Au début de la période		305 434 577	292 140 006
. A la fin de la période		291 245 028	305 434 577
. Moyenne	(B)	298 339 803	298 787 292
- Taux moyen	(A)/(B)	5,56%	5,59%

Note 20. Produits des placements :

Les produits des placements se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
<i>Revenus des placements à court terme (1)</i>	8 722	-
Revenus des pensions à terme	8 722	-
<i>Revenus des placements à long terme (2)</i>	353 255	346 102
Dividendes	12 000	14 000
Intérêts sur portages directs	2 479	19 140
Revenus nets des fonds gérés (Cf. note 8.1)	304 604	301 303
Jetons de présence	17 000	11 250
Revenus de placements liés à une modification comptable	17 172	409
Total (1) + (2)	361 977	346 102

Note 21. Autres produits d'exploitation :

Les autres produits d'exploitation se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Produits locatifs des contrats de location simple	120 498	114 241
Intérêts sur prêts au personnel	26 869	124 012
Subventions d'exploitation (Avance TFP)	30 112	24 453
Ristournes sur contrats d'assurance	111 906	-
Remboursement de sinistres sur immobilisations propres	4 601	13 418
Total	293 987	276 124

Note 22. Charges de personnel :

L'analyse de ce poste se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
<i>Avantages à court terme (1)</i>	3 418 809	2 653 523
Salaires et compléments de salaires	2 184 583	1 950 820
Bonus et prime de bilan	732 277	287 973
Autres charges de personnel	265 006	241 459
Cotisations aux régimes de base de sécurité sociale (*)	224 704	162 290
Cotisations au régime de réparation des accidents de travail	12 239	10 980
<i>Avantages postérieurs à l'emploi (2)</i>	393 697	444 924
Cotisations patronales au régime de retraite de base	180 889	201 600
Cotisations patronales au régime de retraite complémentaire	50 547	43 919
Primes d'assurance-Complément retraite	133 620	165 335
Primes d'assurance-Indemnité de départ à la retraite	28 640	34 070
Total (1) + (2)	3 812 506	3 098 447

(*) *Prestations familiales, assurances sociales et assurance maladie.*

Note 23. Autres charges d'exploitation :

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Honoraires et autres rémunérations	495 541	501 503
Achats d'exploitation (carburants, traites, etc.)	326 977	251 396
Impôts et taxes	303 689	346 101
Publicité, publications et relations publiques	82 535	73 449
Frais postaux et de télécommunication	277 883	177 649
Services bancaires et assimilés	500 583	433 187
Frais d'entretien, nettoyage et gardiennage	76 375	76 856
Cotisations APB	26 470	16 411
Loyers et charges locatives	25 970	28 020
Frais de gestion des valeurs mobilières	53 311	54 183
Autres charges d'exploitation	162 211	156 841
Total	2 331 545	2 115 596

Note 24. Dotations aux amortissements et aux résorptions :

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et aux comptes de résorptions de frais préliminaires se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	47 627	38 454
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	438 859	454 905
Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	59 102	-
Total	545 587	493 359

Note 25. Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées :

Le coût du risque de contrepartie encouru sur la clientèle ainsi que les dotations nettes des reprises de provisions pour dépréciation des autres actifs et pour risques et charges se présentent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Coût du risque (1)	5 315 474	6 309 538
+ Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	10 220 612	10 950 033
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(4 905 138)	(4 638 894)
+ Pertes sur créances radiées	-	1 275 583
- Reprises de provisions suite à la radiation de créances	-	(1 277 184)
- Annulation de produits réservés sur créances radiées	-	-
- Récupération de créances passées en pertes	-	-
Variation des provisions pour dépréciation des autres actifs (2)	67 693	(30 134)
+ Dotations	69 363	-
- Reprises	(1 670)	(30 134)
Variation des provisions pour risques et charges (3)	(1 082 653)	(10 602)
+ Dotations	-	-
- Reprises	(1 082 653)	(10 602)
Total (1) + (2) + (3)	4 300 513	6 268 802

Note 26. Dotations aux provisions pour dépréciation des titres :

Les dotations nettes de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres se détaillent comparativement comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
+ Dotations	419 874	489 057
- Reprises	-	(183 755)
Total	419 874	305 302

Note 27. Impôt sur les bénéfices :

Pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, l'impôt exigible sur les bénéfices a été décompté, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
Résultat net de l'exercice	4 607 761	3 461 719
<i>A réintégrer</i>		
- Impôt sur les sociétés	2 068 850	1 304 618
- Jetons de présence et rémunérations assimilées	282 500	267 501
- Pénalités fiscales et sociales	310 422	-
- Provisions pour congés à payer de l'exercice N	-	97 531
- Provisions pour risques et pour dépréciation d'autres actifs	69 363	117 040
- Dotations aux provisions sur titres non cotés	337 787	489 057
- Dotations aux provisions sur concours à la clientèle	10 220 612	10 832 993
- Cadeaux et frais de réception excédentaires	15 959	24 637
- Autres charges non déductibles	138 534	183 785
<i>A déduire</i>		
- Provisions pour congés à payer de l'exercice N-1	(97 531)	(78 257)
- Reprises sur provisions pour risques	(1 084 323)	(40 736)
- Reprises d'impôt sur les sociétés sur exercices antérieurs	(76 686)	-
- Dividendes	(161 636)	(99 415)
<i>Bénéfice fiscal avant provisions</i>	<i>16 631 613</i>	<i>16 560 473</i>
Provisions pour créances douteuses déductibles à hauteur de 100%	(10 220 612)	(10 832 993)
<i>Bénéfice imposable avant réinvestissements exonérés</i>	<i>6 411 001</i>	<i>5 727 479</i>
Déduction pour réinvestissements exonérés	(500 000)	(2 000 000)
Résultat fiscal	5 911 001	3 727 479
Impôt sur les sociétés (35% du résultat fiscal)	2 068 850	1 304 618

Note 28. Trésorerie :

Le détail des composantes de la trésorerie de la société se présente, au début et à la clôture de l'exercice clos le 31 décembre 2012, comme suit :

	Au 31 Décembre	
	2 012	2 011
+ Avoirs en banques	7 266 321	16 989 600
- Découverts bancaires	(1 761 852)	-
+ Avoirs en caisse	16 467	14 967
Total	5 520 937	17 004 567

Note 29. Transactions avec les parties liées :

29.1. Rémunérations et avantages sociaux bénéficiant aux mandataires sociaux :

Le tableau ci-dessous présente la rémunération brute inscrite en charges de l'exercice 2012 ainsi que les avantages en nature et les jetons de présence de 2012. Il présente, en outre, les autres éléments constitutifs d'avantages à court terme sous forme de droits aux congés payés ainsi que les cotisations de sécurité sociale liées aux régimes des prestations familiales, d'assurance sociale, d'assurance maladie et de réparation des préjudices résultant des accidents de travail et des maladies professionnelles.

	P.D.G		D.G.A		Autres administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme (1)	346 368	145 985	249 328	97 240	-	-
Rémunération fixe	126 610	-	97 448	-	-	-
Rémunération variable (*)	204 379	145 985	116 362	91 162	-	-
Avantages en nature	8 849	-	5 723	-	-	-
Droits aux congés acquis et non consommés	-	-	3 322	6 078	-	-
Cotisations aux régimes de sécurité sociale	6 530	-	26 473	-	-	-
Jetons de présence (2)	15 000	15 000	-	-	255 000	255 000
Total 2012 [(1)+(2)]	361 368	160 985	249 328	97 240	255 000	255 000

(*) Dont reliquat sur prime du bilan 2011 inscrit en charges de 2012.

P.D.G: Président Directeur Général

D.G.A: Directeur Général Adjoint

Les avantages postérieurs à l'emploi bénéficiant aux mandataires sociaux peuvent être récapitulés comme suit :

	P.D.G	D.G.A
Avantages postérieurs à l'emploi		
Régimes de retraite à cotisations définies		
<i>Cotisations dues par la société dans l'année</i>		
Régime national de base	-	16 401
Régime national complémentaire	-	10 704
Régime d'assurance complément retraite	13 990	9 268
Régime d'assurance Indemnité de départ à la retraite	-	3 935
Total 2012	13 990	40 308

29.2. Transactions avec les autres parties liées :

29.2.1. Nature des relations avec les parties liées :

Les autres parties liées à la société ATL sont les actionnaires de référence exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable ainsi que les sociétés apparentées auxdits actionnaires et ayant des dirigeants communs avec l'ATL. La liste des autres parties liées à l'ATL se présente comme suit :

A.T.B	Actionnaire détenant 32,62% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ENNAKL	Actionnaire détenant 10,67% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
B.N.A	Actionnaire détenant 10% du capital de l'ATL et exerçant sur les politiques opérationnelles et financières de celle-ci une influence notable.
ATD SICAR	Filiale de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 43,24%)
A.F.C	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 33,07%)
SANADETT SICAV (*)	Entreprise associée de l'A.T.B et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de l'A.T.B : 10,86%)
S.I.C.A.R INVEST	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A : 41,60%)
B.N.A CAPITAUX	Filiale de la B.N.A et ayant des dirigeants communs avec l'A.T.L (% d'intérêt de la B.N.A : 98,02%)

(*) OPCVM dont le gestionnaire est l'AFC et le dépositaire est l'ATB.

29.2.2. Flux de transactions avec les parties liées :

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, certaines transactions ont été conclues par l'A.T.L avec les parties liées sus-indiquées. Le détail de ces opérations est récapitulé dans le tableau suivant :

Arab Tunisian Lease « ATL » - Etats financiers annuels au 31 décembre 2012

Opérations de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2011/1 (*)	-	-	-	-	(75 000)	(75 000)	-	-
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2012/1 (*)	-	-	-	-	(75 000)	(75 000)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2011/1 (*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2012/1 (*)	-	-	-	-	(2 500)	(2 500)	-	-
Honoraires sur actualisation du document de référence de l'emprunt ATL 2011/1 (*)	-	-	-	-	(5 000)	(5 000)	-	-
Commissions de placement de l'augmentation du capital (**)	-	-	-	-	(85 228)	(33 876)	-	-
Honoraires sur note d'opération de l'augmentation de capital (**)	-	-	-	-	(2 500)	-	-	-
Honoraires sur actualisation du document de référence de l'augmentation de capital (**)	-	-	-	-	(5 000)	-	-	-
Commissions sur tenue du registre des actionnaires	-	-	-	-	-	(2 500)	-	-
Honoraires sur organisation de l'élection d'un administrateur représentant les petits porteurs	-	-	-	-	-	(5 000)	-	-
Commissions de gestion des fonds à capital risque	-	-	(203 840)	(24 157)	-	-	-	-
Commissions de mise en place de billets de trésorerie	-	-	(1 883)	-	-	-	-	-
Intérêts sur billets de trésorerie	-	-	(28 233)	-	-	-	(128 010)	-
Commissions sur opérations bancaires	(21 287)	(4 620)	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur découverts bancaires	(55 642)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts perçus sur comptes courants bancaires	-	48 595	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur emprunts obligataires	(1 106 147)	-	-	-	-	-	(1 161 967)	-
Intérêts intercalaires sur emprunts obligataires	(10 784)	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts sur crédits bancaires	(405 004)	(462 443)	-	-	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires	(2 077)	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de biens donnés en leasing/contrats mis en force en 2012	-	-	-	-	-	-	-	(11 171 188)

(*) Inscrits en charges reportées dont 59 415 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012

(**) Inscrits en charges reportées dont 42 201 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012

29.2.3. Encours des opérations réalisées avec les parties liées :

L'encours des opérations réalisées avec les parties liées se présente au 31 décembre 2012 comme suit :

Soldes à la fin de l'exercice	ATB	BNA	ATD SICAR	SICAR INVEST	AFC	BNA CAPITAUX	SANADETT SICAV	ENNAKL
Échéances, en principal, à plus d'un sur emprunts bancaires	(5 000 000)	(5 500 000)	-	-	-	-	-	-
Échéances, en principal, à moins d'un sur emprunts bancaires	(2 000 000)	(7 000 000)	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts bancaires	(202 868)	(70 725)	-	-	-	-	-	-
Échéances à plus d'un an sur emprunts obligataires	(15 600 000)	-	-	-	-	-	(14 756 000)	-
Échéances à moins d'un an sur emprunts obligataires	(5 250 000)	-	-	-	-	-	(5 514 000)	-
Intérêts courus et non échus sur emprunts obligataires	(598 223)	-	-	-	-	-	(492 793)	-
Commissions de gestion de fonds à capital risque, à payer	-	-	(203 840)	(32 214)	-	-	-	-
Commission d'apporteur d'affaires, à payer	(2 077)	-	-	-	-	-	-	-
Fournisseurs de biens donnés en leasing	-	-	-	-	-	-	-	(70 470)
Jetons de présence, à payer	(15 000)	(30 000)	-	-	-	-	-	(15 000)
Solde net des comptes courants bancaires	(404 201)	7 179 500	-	-	-	-	-	-

Note 30. Evénements postérieurs à la clôture :

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration du 30 avril 2013. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

Note 31. Risques encourus, fonds propres nets et ratio de solvabilité :

Les tableaux suivants récapitulent, au 31 décembre 2012, le calcul des risques encourus, des fonds propres nets et du ratio de solvabilité de la société conformément aux dispositions de l'article 4 (nouveau) de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les textes subséquents et notamment par la circulaire BCT n° 2012-09 du 29 juin 2012 :

31.1. RISQUES ENCOURUS SELON LA CIRCULAIRE 91-24

ANNEE 2012

	Engagements bruts	Pondération moyenne	Risques encourus
TOTAL DES RISQUES ENCOURUS (I) [C.f pages suivantes]	448 875 083	89%	398 789 778

31.2. FONDS PROPRES NETS DE LA SOCIETE

Capital social libéré	+	25 000 000
Prime d'émission	+	17 000 000
Réserves	+	20 264 632
Fonds social	+	1 132 474
Résultats reportés	±	192 934
Résultat de l'exercice	+	4 607 761
Rachat d'actions propres	-	-
Non valeurs nettes des résorptions	-	(832 546)
Dividendes à distribuer	-	(3 400 000)
FONDS PROPRES NETS DE BASE	A	63 965 254
Emprunts subordonnés à taux fixe (ATL 2008/2)		14 000 000
Emprunts subordonnés à taux variable (ATL 2008/2)		1 000 000
Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521
FONDS PROPRES COMPLEMENTAIRES	B	18 080 521
TOTAL DES FONDS PROPRES NETS (II)	A+B	82 045 775

31.3. RATIO DE COUVERTURE DES RISQUES

FONDS PROPRES NETS / RISQUES ENCOURUS	(II)/(I)	20,57%
----------------------------------------------	-----------------	---------------

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)				Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit				
A- RISQUES SUR LA CLENTELE	429 325 831	27 258 366			754 474		3 620 376		391 600 876	
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	409 067 576	27 258 366			754 474		3 620 376		371 423 871	
1) Opérations de leasing										
* Leasing immobilier	19 910 714	820 197				342 465	18 748 052	50%	9 374 026	
* Leasing mobilier	368 065 879	21 626 963			754 474	3 277 911	342 406 530	100%	342 406 530	
* Provision collective sur engagements non douteux		3 080 521					(3 080 521)	0%	-	
* Ajustement des risques encourus									442 489	
2) Crédits au personnel autres que ceux à l'habitat	558 473	428					558 045	100%	558 045	
3) Crédits au personnel à l'habitat	318 947	-					318 947	50%	159 473	
4) Titres de participations libérés	4 618 400	808 721					3 809 679	100%	3 809 679	
5) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte										
* Participations en rétrocession	6 531 705	528 141					6 003 564	100%	6 003 564	
* Autres participations ciblées	1 369 050	393 394					975 656	100%	975 656	
* Placements	7 696 268	-					7 696 268	100%	7 696 268	
* Impôts, retenus à la source	(1 858)	-					(1 858)	100%	(1 858)	
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN	20 258 255	-					20 258 255		20 177 005	
1) Contrats de leasing immobilier signés et non mis en force	162 500	-					162 500	50%	81 250	
2) Contrats de leasing mobilier signés et non mis en force	20 095 755	-					20 095 755	100%	20 095 755	
B/ RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INS TALLEES A L'ETRANGER										
I- ENGAGEMENTS DU BILAN										
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN										
C- RISQUES SUR LES BANQUES ET ORGANISMES FINANCIERS INS TALLEES EN TUNISIE	7 418 956	-					7 418 956		1 483 791	
I- ENGAGEMENTS DU BILAN	7 418 956						7 418 956			
1) Concours à ces banques et à ces organismes financiers										
* Comptes ordinaires	7 266 321	-					7 266 321	20%	1 453 264	
2) Fonds à capital risque confiés en gestion pour compte										
* Disponibilités en Banques	152 635						152 635	20%	30 527	
II- ENGAGEMENTS EN HORS BILAN										

CATEGORIES D'ENGAGEMENTS	Engagements Bruts (1)	Provisions affectées et Agios réservés (2)	Garanties reçues (imputables sur les risques encourus)				Ajustements (4) (*)	Engagements nets (5)=(1)-(2)-(3)-(4)	Quotité (6)	Risques encourus (7)=(6)x(5)
			Etat et Fonds de garantie	Dépôts et actifs financiers affectés	Compagnies d'assurances	Etablissements de crédit				
D-AUTRES ENGAGEMENTS DU BILAN	12 130 296	203 065					12 130 296		5 705 110	
1) Caisse	16 467	-					16 467	0%	-	
2) Dépôts et cautionnements	37 898	-					37 898	100%	37 898	
3) Charges reportées	832 546	-					832 546	0%	-	
4) Immobilisations nettes d'amortissements	4 128 626	-					4 128 626	100%	4 128 626	
5) Opérations avec l'Etat										
* Crédits d'impôts et taxes	1 154 478	35 878					1 118 601	0%	-	
* Fonds de péréquation des changes	779 843	-					779 843	0%	-	
6) Autres postes d'actifs										
* Instrument de couverture contre le risque de change	3 474 664	-					3 474 664	0%	-	
* Avances au personnel	4 426	4 426					-	100%	-	
* Débiteurs divers nets des crédits au personnel	1 631 016	162 761					1 468 255	100%	1 468 255	
* Comptes d'ordre et de régularisation nets	70 331	-					70 331	100%	70 331	
TOTAL GENERAL (A+B+C+D)	448 875 083	27 461 431	-	-	754 474	3 620 376	417 241 868		398 789 778	

(*) Il s'agit des avances reçues des clients (portées au passif, parmi les dettes envers la clientèle).

Rapport Général

Exercice clos le 31 Décembre 2012



LA GÉNÉRALE
D'AUDIT & CONSEIL



Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie
Membre de CPA International

9, Place Ibn Hafis - Mutuelleville
Tél : 71 288 259 / Fax: 71 289 827
E-mail: chiheb.gac@gnet.tn

Société d'expertise comptable
Inscrite au tableau de l'ordre des experts comptables de Tunisie

22 bis, Avenue Mongi Slim El Menzah 5 - 2087 Ariana

Tél : 71 230 666 / Fax : 71 234 215
E-mail: nejji.fac@planet.tn

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'Arab Tunisian Lease (ATL) arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport, et faisant apparaître un total Bilan de 401.155.398 DT et un bénéfice net de 4.607.761 DT ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

I- Rapport sur les états financiers :

1- Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'ATL, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2012, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du Conseil d'Administration pour les états financiers :

2- Le Conseil d'Administration de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes :

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

4- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion :

5- A notre avis, les états financiers de l'ATL, annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

II- Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires :

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 1er)** du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

2- En application des dispositions de l'**article 266 (alinéa 2)** du code des sociétés commerciales et de l'**article 3** de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'appréciation de l'efficacité du système de contrôle interne et nous signalons que notre examen a mis en évidence certaines insuffisances susceptibles d'impacter une telle efficacité. Ces insuffisances concernent particulièrement le système d'information et les processus opérationnels connexes. Nous avons consigné ces insuffisances dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne remis à la Direction Générale, et les avons prises en considération lors de la conception des procédures d'audit.

3- En application des dispositions de l'**article 19** du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et n'avons pas d'observations à formuler sur la tenue des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'actions ordinaires par l'ATL eu égard à la réglementation en vigueur.

Quant aux valeurs mobilières émises sous forme d'obligations, la société procède actuellement au suivi de la liste des obligataires et à la centralisation de l'ensemble des informations requises par la réglementation en vigueur. La tenue proprement dite des comptes en valeurs mobilières émises sous forme d'obligations n'a pas été opérée conformément au règlement du Conseil du Marché Financier relatif à la tenue et à l'administration des comptes en valeurs mobilières tel qu'approuvé par l'arrêté du Ministre des Finances du 28 août 2006.

Tunis, le 06 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI

Rapport Spécial

Exercice clos le 31 Décembre 2012

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES

DE L'ARAB TUNISIAN LEASE (ATL)

En application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006 et des articles 200 (nouveau) et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants)

Le président de votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention nouvelle visée par les textes sus-indiqués.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012 dont voici les modalités et les principaux volumes réalisés :

- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de l'Arab Tunisian Bank (ATB), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré d'un point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2012, la somme de 405.004 DT.
- L'emprunt à moyen terme de 10.000.000 DT contracté par la société auprès de la Banque Nationale Agricole (BNA), administrateur, à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 1,4 point de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2012, la somme de 462.443 DT.
- La convention de collaboration commerciale conclue avec l'ATB portant sur la commercialisation des produits leasing. En contrepartie, l'ATB et ses agents perçoivent une commission au taux de 0,3% de la base locative par dossier mis en force. La charge supportée, par l'ATL, au titre de cette convention s'est élevée, en 2012, à 2.077 DT.
- L'émission par l'ATL d'un billet de trésorerie souscrit par la société SANDETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, pour une valeur nominale de 5.000.000 DT. Le billet de trésorerie a été émis le 29 novembre 2011, et échu le 18 janvier 2012, à un taux facial de 5,1%. Les intérêts supportés à ce titre ont totalisé, en 2012, la somme de 11.957 DT.
- Les conventions conclues avec la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, et relatives à la gestion de six fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du premier fonds à capital risque de 785.000 DT, objet de la convention du 8 avril 2003, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR de l'excédent de plus-value sur titres découlant de la rétrocession à ATL d'une plus value minimale dont le taux est fixé à 5,2% ainsi qu'une quote-part des produits de placements représentant 10% du taux de rémunération desdits placements.
 - ✓ En rémunération de sa gestion du deuxième fonds à capital risque de 1.420.000 DT, objet de la convention du 23 mars 2007, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.

- ✓ En rémunération de sa gestion du troisième fonds à capital risque de 1.400.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2008, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de gestion de 1,25% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR d'une commission égale à 10% (hors TVA) des produits des participations et autres placements.
- ✓ En rémunération de sa gestion du quatrième fonds à capital risque de 2.500.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2009, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du cinquième fonds à capital risque de 1.000.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2010, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.
- ✓ En rémunération de sa gestion du sixième fonds à capital risque de 3.100.000 DT, objet de la convention du 25 mars 2011, la société ATD SICAR perçoit une commission annuelle de 1,25% (hors TVA) prélevée sur la base de la valeur nominale du fonds à la fin de chaque exercice et payée préalablement à la déduction de tous frais et commissions. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société ATD SICAR, des commissions suivantes, au titre des revenus des fonds versés à l'ATL :
 - Une commission de performance égale à 10% des plus values réalisées ;
 - Une commission de rendement égale à 10% des produits de placement réalisés par le fonds.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions s'est élevée, en 2012, à 203.840 DT.

- Les conventions conclues avec la société SICAR INVEST, dont la BNA est administrateur, et relatives à la gestion de deux fonds à capital risque, selon les modalités suivantes :
 - ✓ En rémunération de sa gestion du premier fonds à capital risque de 785.000 DT, objet de la convention du 14 janvier 2004, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) assise sur le montant initial du fonds. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST de l'excédent de plus-value sur titres découlant de la rétrocession à ATL d'une plus value minimale dont le taux est fixé à 5,1% ainsi qu'une quote-part des produits de placements représentant 1 point du taux perçu au titre des produits de placement.

- ✓ En rémunération de sa gestion du deuxième fonds à capital risque de 500.000 DT, objet de la convention du 24 novembre 2008, la société SICAR INVEST perçoit une commission annuelle de gestion de 1% (hors TVA) prélevée sur les actifs du fonds valorisés à la fin de chaque exercice. Outre cette commission de gestion, ladite convention prévoit la perception par la société SICAR INVEST d'une commission égale à 10% des plus values de rétrocession réalisées ou toute autre forme de produits de placements.

Les commissions et diverses autres rémunérations supportées par l'ATL au titre de ces conventions s'est élevée, en 2012, à 16.824 DT.

- La convention de tenue du registre des actionnaires de la société ATL conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de 2.500 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2012, une charge d'égal montant.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article **200 (nouveau) II § 5** du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décisions du Conseil d'Administration du 28 avril 2006 et du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne

GSM) et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté des comptes de chaque exercice en fonction du résultat réalisé. Le Conseil d'Administration réuni le 30 avril 2013 a fixé la prime de bilan à servir au titre de l'exercice 2012.

- La rémunération du Directeur Général Adjoint a été fixée par décision du Conseil d'Administration du 20 avril 2010. Cette rémunération est composée d'un salaire mensuel net avec une majoration annuelle de 7% prenant effet au 1^{er} mai de chaque année, d'une indemnité de carburant mensuelle nette, de la mise à disposition d'une voiture de fonction, du remboursement des frais téléphoniques (ligne GSM) et d'une prime de bilan fixée à l'occasion de l'arrêté des comptes de chaque exercice en fonction du résultat réalisé. Le Conseil d'Administration réuni le 30 avril 2013 a fixé la prime de bilan à servir au titre de l'exercice 2012.
- L'ATL a souscrit au profit de ses employés une assurance groupe, une assurance complément de retraite et une assurance couvrant l'indemnité de départ à la retraite fixée par l'article 53 de la convention collective des banques et des établissements financiers à six mois du dernier salaire brut.

Le Président Directeur Général et le Directeur Général Adjoint bénéficient des avantages découlant desdites conventions.

C.2- Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, se présentent comme suit (en DT) :

Nature de la rémunération	P.D.G		D.G.A	
	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012	Charges de l'exercice	Passif au 31/12/2012
Avantages à court terme (*)	346 368	145 985	249 328	97 240
Avantages postérieurs à l'emploi	13 990	-	40 308	-
TOTAL	360 358	145 985	289 636	97 240

(*) Dont reliquat sur prime du bilan 2011 inscrit en charges de 2012.

Par ailleurs, et en application des dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, nous vous signalons que certaines conventions conclues, en 2012, avec la BNA, administrateur, ainsi qu'avec les sociétés BNA Capitaux, AFC, ATD SICAR et SANDETT SICAV ayant des administrateurs communs avec l'ATL n'ont pas fait l'objet d'une autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base des informations qui nous ont été données, de vous communiquer les caractéristiques et les modalités essentielles de ces conventions, ainsi que les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation n'a pas été suivie, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations que nous avons relevées ou qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

La nature desdites conventions, les modalités y afférentes et leur incidence sur les comptes de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012 peuvent être récapitulées comme suit :

- La convention de mobilisation d'un découvert de 5.000.000 DT auprès de la BNA, pendant 30 jours échéant le 31 décembre 2012 à un taux d'intérêt égal au TMM majoré de 2,5 points de pourcentage. Les intérêts conventionnels supportés au titre de cet emprunt ont totalisé, en 2012, la somme de 28.761 DT. La BNA a prélevé, en outre, une commission d'étude forfaitaire de 500 DT (hors TVA).
- L'émission par l'ATL de deux billets de trésorerie souscrits par la société ATD SICAR, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2012	Commission de mise en place 2012
Emission de billet de trésorerie	du 12/11/2012 au 12/12/2012	5.000.000 DT	5,10%	21.160 DT	1.412 DT
Emission de billet de trésorerie	du 12/12/2012 au 21/12/2012	5.000.000 DT	5,10%	7.073 DT	471 DT

- L'émission par l'ATL de huit billets de trésorerie souscrits par la société SANDETT SICAV, dont l'ATB est administrateur, suivant les modalités suivantes :

Nature de la convention	Période	Montant	Taux facial	Charge d'intérêts 2012
Emission de billet de trésorerie	du 27/08/2012 au 06/09/2012	4.000.000 DT	6,00%	19.900 DT
Emission de billet de trésorerie	du 09/09/2012 au 09/10/2012	2.000.000 DT	6,00%	9.950 DT
Emission de billet de trésorerie	du 26/09/2012 au 26/10/2012	4.000.000 DT	6,00%	19.900 DT
Emission de billet de trésorerie	du 09/10/2012 au 08/11/2012	2.000.000 DT	6,00%	9.950 DT
Emission de billet de trésorerie	du 26/10/2012 au 05/12/2012	4.000.000 DT	6,00%	26.490 DT
Emission de billet de trésorerie	du 08/11/2012 au 18/12/2012	2.000.000 DT	6,00%	13.245 DT
Emission de billet de trésorerie	du 05/12/2012 au 25/12/2012	4.000.000 DT	6,00%	13.289 DT
Emission de billet de trésorerie	du 18/12/2012 au 28/12/2012	2.000.000 DT	6,00%	3.328 DT

- L'émission par l'ATL, en 2012, des emprunts obligataires 2011/1 et 2012/1 ainsi que la clôture de la double augmentation de capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2012, ont été effectués par l'entremise de deux intermédiaires en bourse, à savoir l'AFC (dont l'ATB est administrateur) et la BNA Capitaux (dont la BNA est administrateur). L'actualisation du document de référence, l'élaboration des notes d'opération et le placement des obligations et des actions a donné lieu, en 2012, au prélèvement par lesdits intermédiaires en bourse des rémunérations suivantes :

Nature de la rémunération	AFC	BNA CAPITAUX
<i>Rémunérations sur émission d'emprunts obligataires (*)</i>		
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2011/1	75.000 DT	75.000 DT
Commissions de placement de l'emprunt ATL 2012/1	75.000 DT	75.000 DT
Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2011/1	2.500 DT	2.500 DT

Honoraires sur note d'opération de l'emprunt ATL 2012/1	2.500 DT	2.500 DT
Honoraires sur actualisation du document de référence de l'emprunt ATL 2011/1	5.000 DT	5.000 DT
Rémunérations sur augmentation de capital ^(*)		
Commissions de placement de l'augmentation du capital	85.228 DT	33.876 DT
Honoraires sur note d'opération de l'augmentation de capital	2.500 DT	-
Honoraires sur actualisation du document de référence de l'augmentation de capital	5.000 DT	-

^(*) *Inscrites en charges reportées dont 59.415 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012.*

^(**) *Inscrites en charges reportées dont 42.201 DT rapportés au résultat de l'exercice 2012.*

- La convention portant organisation des élections de l'administrateur représentant les petits porteurs lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 2012 telle que conclue avec la société BNA capitaux, dont la BNA est administrateur. En contrepartie, la société BNA Capitaux a perçu une rémunération forfaitaire de 5.000 DT. L'ATL a, ainsi, supporté, en 2012, une charge d'égal montant.

Ces différentes conventions, dont votre Conseil d'Administration en a été informé dans sa réunion du 30 avril 2013, ont été considérées comme relevant des opérations courantes conclues à des conditions normales et qu'en conséquence, la procédure d'autorisation préalable prévue par l'article **200 (nouveau)** du code des sociétés commerciales ne leur était pas applicable.

Tunis, le 06 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes

G.A.C - CPA International

F.A.C

Chiheb GHANMI

Mohamed Neji HERGLI